



EXTRAORDINAIRE CONSEIL

le 12 novembre 2024
20 h 00

PRÉSENTS	M. Georges R. Savoie, maire Mad. Albertine Savoie, conseillère M. Denis Doiron, conseiller (à distance) M. Eymard Savoie, conseiller M. Michael Comeau, conseiller
ABSENTS	M. Philippe Allain, maire adjoint
AUTRES	Mad. Jessica Robichaud MacKnight, greffière suppléante Mad. Melissa Near, directrice générale par intérim

1. Ouverture de la réunion

M. le maire procède à l'ouverture de la réunion à 21h28.

2. Vérification du quorum

M. le maire s'assure que le quorum soit atteint.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. Eymard Savoie

Appuyé par Michael Comeau

Que l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du conseil du 12 novembre 2024 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

4. Divulgence de conflits d'intérêts.

Mad. Melissa Near déclare conflit d'intérêt concernant le point 5.1 Affichage du poste du directeur général.

5. Considération de l'objet de la réunion

5.1 Affichage du poste du directeur général.

24-5331

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que le conseil municipal accepte que la description de poste pour le poste de directeur général soit envoyée à tous les membres du conseil pour révision. Tous commentaires doivent être envoyés au comité RH au plus tard le jeudi 14 novembre avant minuit. La description de poste complétée sera ramenée à la prochaine réunion du comité plénier de lundi le 18 novembre 2024 ainsi que le contrat de la directrice générale par intérim.

ADOPTÉ

5.2 Approbation du contrat du Chef pompier.

24-5332

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par M. Eymard Savoie

Que le conseil municipal accepte d'embaucher le Chef pompier, rétroactif au contrat signé le 16 février 2024 et de négocier un nouveau contrat avec le chef pompier existant pour la prochaine année.

ADOPTÉ

5.3 Convention non-intervention (Propriété portant le NID 4055125)

24-5333

Proposé par M. Denis Doiron

Appuyé par Mad. Albertine Savoie

Que le conseil municipal accepte le document intitulé "Convention de non-intervention" et de prendre les démarches nécessaires pour effectuer la transition du terrain en janvier 2025, et ce, conformément au bail daté du 16 avril 2021.

ADOPTÉ

6. Levée d'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, M. Eymard Savoie, propose l'ajournement à 21h33.